

Décision

Générale

colonial

Décision n° 948 28/07/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 juillet 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Est rengagé pour deux ans à la Milice de la Côte Française des Somalis, pour compter du 24 juillet 1953 : Mahammad Houmad, Mle 763, 2e classe, Dankali, Dépôt. Sont engagés pour deux ans à la Milice de la Côte Française des Somalis, pour compter du 24 juillet 1953 : Bourhan Mohamed, Mle 2349, 2e classe, Dankali, Dépôt. Mohamed Ahmed, Mle 2350, 2e classe, Dankali, Dépôt. Adoyta Abdalla, Mle 2351. 2e classe, Dankali, Dépôt.